

# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – GINGSHEIM (BAS-RHIN)

## Délibération du Bureau

**Séance du 23 janvier 2019**

Date de convocation : 17 janvier 2019

Sous la présidence de M. GROSS Dominique

Nombre de membres en exercice : 6      Nombre de membres présents : 5

Présents : GROSS Dominique / Jean Marie KAUFFMANN / Yves GILLIG / BOISSEAU  
Catherine / HUFSCMITT Dominique

Absent excusé : Eric HAUBER

Y assistaient en outre :

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 2018

Le Bureau de l'Association Foncière, réuni sous la présidence de l'un de ses membres, prend connaissance des comptes de l'exercice 2018 présentés par M. GROSS Dominique. Après avoir discuté article par article les dépenses et recettes engagées au cours de l'exercice, le Président a quitté la salle et le Bureau a voté le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses                      1 741,02 €

Recettes                      23 625,72 €

**Excédent : 21 884,70 €**

#### Section d'investissement

Dépenses                      0,00 €

Recettes                      180,00 €

**Excédent : 180,00 €**

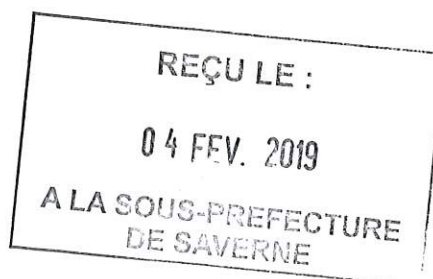
**Considérant** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées,  
**Constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **21 884,70 €**,  
**Constatant** que le compte administratif présente un excédent d'investissement de **180,00 €**,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'Association Foncière de Remembrement de GINGSHEIM pour 2018
- **DÉCIDE** de reporter la somme de **21 884,70€ représentant** l'excédent de fonctionnement à l'**article 002** « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2018
- **DÉCIDE** de reporter la somme de **180 €** représentant l'excédent d'investissement à l'**article 001** « excédent d'investissement reporté » du budget primitif 2018.

*(adopté à l'unanimité)*

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Préfecture  
et publication ou notification  
le 1<sup>er</sup> février 2019

Pour extrait conforme  
Le Président



# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – GINGSHEIM

(BAS-RHIN)

## Délibération du Bureau

**Séance du 23 janvier 2019**

Date de convocation : 17 janvier 2019

Sous la présidence de M. GROSS Dominique

Nombre de membres en exercice : 6      Nombre de membres présents : 5

Présents : GROSS Dominique / Jean Marie KAUFFMANN / Yves GILLIG / BOISSEAU  
Catherine HUFSCMITT Dominique

Absent excusé : Eric HAUBER

Y assistaient en outre :

## 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, réuni sous la présidence de M. GROSS Dominique :

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de HOCHFELDEN pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Préfecture  
et publication ou notification  
le 1<sup>er</sup> février 2019

Pour extrait conforme  
Le Président



REÇU LE :  
04 FEV. 2019  
A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SAVERNE

# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – GINGSHEIM (BAS-RHIN)

## Délibération du Bureau

**Séance du 23 janvier 2019**

Date de convocation : 17 janvier 2019

Sous la présidence de M. GROSS Dominique

Nombre de membres en exercice : 6      Nombre de membres présents : 5

Présents : GROSS Dominique // Jean Marie KAUFFMANN / Yves GILLIG / BOISSEAU  
Catherine / HUFSCMITT Dominique

Absent excusé : Eric HAUBER

Y assistaient en outre :

### **3. BUDGET PRIMITIF - Exercice 2019**

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, sous la présidence de M. GROSS Dominique :

- **ARRÊTE** le budget primitif - exercice 2019 - de l'Association Foncière de Remembrement de GINGSHEIM comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	26 634,70 €
Recettes	26 634,70 €

#### Section d'investissement :

Dépenses	180 €
Recettes	180 €

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Préfecture  
et publication ou notification  
le 1<sup>er</sup> février 2019

Pour extrait conforme  
Le Président



REÇU LE :  
04 FEV. 2019  
A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SAVERNE

# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – GINGSHEIM (BAS-RHIN)

## Délibération du Bureau

### Séance du 23 janvier 2019

Date de convocation : 17 janvier 2019

Sous la présidence de M. GROSS Dominique

Nombre de membres en exercice : 6      Nombre de membres présents : 5

Présents : GROSS Dominique / / Jean Marie KAUFFMANN / Yves GILLIG / BOISSEAU  
Catherine / HUFSCMITT Dominique

Absent excusé : Eric HAUBER

Y assistaient en outre :

#### 4. ÉTABLISSEMENT DU RÔLE 2019

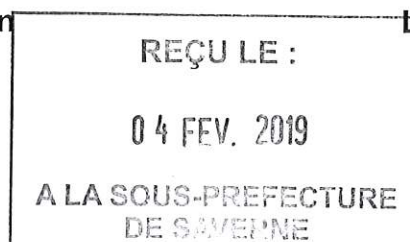
Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement :

- **DÉCIDE :**
  - d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2019,
  - de fixer à **0,12 Euros hors taxe par are** la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés,
  - de demander une cotisation fixe de **4 Euros hors taxe par an** et par propriétaire (en plus de la cotisation à l'are),
  - de confier l'établissement du rôle de recouvrement à la MSA du Bas-Rhin,
  - de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à la MSA soit **0,95 €** par hectare, le montant correspondant étant à verser à la MSA Compte Crédit Agricole 17206 00770 00012416010 65, dans un délai de deux mois après transmission du rôle à la perception
- **PRÉCISE** que l'Association Foncière n'a pas opté pour le régime TVA
- **PRÉCISE** que les redevances inférieures au minimum de perception fixé par le décret, soit 15 €, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Préfecture  
et publication ou notification  
le 1<sup>er</sup> février 2019

Pour extrait conforme  
Le Président



# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT – GINGSHEIM (BAS-RHIN)

## Délibération du Bureau

### Séance du 23 janvier 2019

Date de convocation : 17 janvier 2019

Sous la présidence de M. GROSS Dominique

Nombre de membres en exercice : 6      Nombre de membres présents : 5

Présents : GROSS Dominique / Jean Marie KAUFFMANN / Yves GILLIG / BOISSEAU  
Catherine / HUFSCMITT Dominique

Absent excusé : Eric HAUBER

Y assistaient en outre :

#### 4. REMUNERATION DU SECRETAIRE exercice 2019

Le Président rappelle la volonté de simplifier les démarches administratives relatives au versement du salaire de la secrétaire. Il propose un versement de 200 euros brut pour le salaire annuel de la secrétaire Sandra Ness Marchetti, employée par la **Commune de Wingersheim les Quatre Bans et mise à disposition de l' AFR de GINGSHEIM.**

Le Président propose au bureau de L'Association Foncière de Gingsheim de verser cette somme à la Commune sous forme de participation en novembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le bureau de l'Association Foncière de GINGSHEIM :

- **DECIDE** de verser une participation de 200 euros à la Commune de WINGERSHEIM les Quatre Bans, pour le salaire annuel 2019 de la secrétaire, cette dépense est inscrite à l'article 6287 du budget.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision

(adopté à l'unanimité)

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Préfecture  
et publication ou notification  
le 1<sup>er</sup> février 2019

